



Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 27 mars 2023

Préavis n° : 06/2023

Rapport n° : Cliquez ici pour entrer du texte.

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Madame la Municipale, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce préavis/rapport municipal était composée de :

PLR 1 : M. A. Racloz
PLR 2 : M. A. Biruk
PLR 3 : Mme. De Vrieze Stan
PS 1 : M. Alano Cauderay
PS 2 : M. J.-P. Michaud
Verts.es 1 : M. Y. Rosset
Verts.es 2 : M. M. Morawski
Vert'lib : M. M. Mäder (président rapporteur)
GHP : Mme. A.-C. Doyer

Représentant(s) de la Municipalité : Mme Brigitte Crottaz Choisissez un élément.

Invité.e : Marie Gaud

Introduction

Brigitte Crottaz présente le préavis 06/23 aux commissaires.

- C'est compliqué aujourd'hui de tenir les petits spectacles à Epalinges, car la grande salle n'est pas dimensionnée correctement (trop grande) pour un petit ou moyen événement.
- La buvette existante est (trop) petite / cachée à l'ombre et doit être refaite afin d'être plus conviviale / chaleureuse qu'aujourd'hui.



- Le remplacement du matériel de sonorisation de la grande salle est un impératif, car ça ne correspond plus aux normes et la location du matériel de sonorisation coûte cher (CHF 37'500/an).
- La nouvelle sonorisation est déplaçable et peut être utilisée dans la grande salle, et dans le grand foyer pour des événements de différentes tailles/types.

Discussion générale

Un commissaire relève la nécessité du réaménagement afin de rendre la grande salle plus attrayante pour les grands spectacles ainsi que pour les petits. Le projet permettra aux jeunes et moins jeunes de profiter des événements de différentes tailles.

Un commissaire relève que le rachat du matériel de la sonorisation sera vite amortie, suite à la location coûteuse d'aujourd'hui (jusqu'à CHF 37'500 de frais de location par année). Cette location est aujourd'hui à la charge de la commune.

Un commissaire s'interroge sur la nécessité d'acheter de nouvelles chaises, car il lui semble qu'il y en a assez et que ça lui semble superflu d'acheter des nouvelles. Mme Crottaz nous informe que les chaises grinçaient et il est impératif de remplacer toutes les chaises d'un coup (question de coût et afin qu'il n'y ait pas de chaises de différents types).

Une question de la part d'un commissaire : pour quelle raison achete-t-on un nouvel écran ?
La réponse : C'est pour que les entreprises Palinzardes ou ceux qui se trouvent par exemple au Biopôle aient la possibilité de louer le petit /grand foyer pour faire des vidéoconférences.

Un commissaire trouve que l'investissement était très coûteux. Ne pourrait-on pas rechallenger / réanalyser les coûts ? ça lui semble exagéré, d'investir autant d'argent pour le remplacement de la sonorisation.

→

Brigitte Crottaz nous fait un exemple du festival 1066 : En 2022, la location de la sonorisation a coûté env. CHF 10'000, rien que pour le festival.

Marie Gaud explique à propos de la pose de l'écran :

Aujourd'hui, la seule salle d'Épalinges qui est équipée avec un grand écran est la salle des commissions. Et pour rendre des vidéoconférences possibles dans le petit foyer, il est impératif d'installer un nouvel écran là-bas aussi.

Selon un commissaire : Le grand foyer est bien adapté pour une conférence ou pour une réunion, mais le petit foyer ne l'est pas (trop étroit, pas agréable pour tenir une séance). Est-ce que nous avons vraiment besoin d'un petit foyer en plus du grand foyer ? Oui, car cela



permet par exemple d'organiser et de préparer (mise en place) des spectacles de taille petit ou moyen dans le grand foyer et de tenir des séances pour les associations locales durant l'après-midi au petit foyer.

Par contre, si on n'investissait pas pour le réaménagement du petit foyer, on pourrait économiser CHF 15'000.

Information : Le carrelage dans le petit et dans le grand foyer ne sera pas remplacé.

Un commissaire relève un autre point :

Coûts d'investissement : CHF 341'000 Est-ce que le matériel va vraiment tenir dix ans ? La réponse : oui, le mobilier tient facilement dix ans. Et vu que la sonorisation sera amortie après deux ans, il n'y a pas de raisons que cela soit un point bloquant.

Un commissaire aimerait savoir, si on ne pouvait pas acheter du mobilier de deuxième main ? Réponse : Non, car il n'y a pas suffisamment de matériel du même type qui soit disponible.

Une autre personne se demande si on connaissait l'origine du bois pour le mobilier (chaises et tables) : Brigitte Crottaz se renseignera. Le commissaire émet le vœu que du bois Suisse ou au moins européen soit privilégié pour le rachat du futur mobilier.

Concernant les lumières : La question est posée si on pouvait « dimer » les LED qui seront installés ? Réponse : Oui. On peut les régler à sa convenance.

Un commissaire s'étonne du prix des rideaux et s'interroge sur l'utilité de ces derniers. Réponse : Les rideaux vont aider à la bonne sonorisation des lieux, mais ils ne seront pas suffisant pour tenir des événements / séances en parallèle, dans le petit comme dans le grand foyer.

Plusieurs commissaires souhaitent que la commune analyse (après une année ou deux) l'occupation réel des salles. Et suivant ces résultats de vérifier, si on arrivait à rajouter d'autres éléments afin de pouvoir mieux séparer les deux salles (petit foyer et grand foyer), vu qu'avec le présent projet une utilisation simultanée du petit et grand foyer ne sont pas possible. L'idée serait qu'à terme des réunions puissent se tenir dans le grand et dans le petit foyer avec des murs antiphoniques en même temps, et sans difficultés.

Les lumières : Il y aura des spots sur scène (grand foyer) et également des lampadaires suspendus.

Un commissaire demande qu'une compatibilité ascendante (pré-installation) soit assuré pour avoir un répétiteur dans le grand foyer et sur la terrasse, en tirant déjà les câbles et d'être prêt pour les futurs aménagements. Par ailleurs, il souhaite au futur un système général pour le petit et le grand foyer.



Concernant le choix du fournisseur pour la sonorisation : C'est du gré à gré et le fournisseur a son siège en Suisse.

Un commissaire s'étonne qu'un nouveau préavis nous soit soumis au vote, si peu de temps après que la grande salle ait fait peau neuve, rénovation coûteuse du préavis 14/2019 (assainissement énergétique de l'enveloppe et des installations techniques de la Salle des spectacles). Mme Crottaz répond, que la sonorisation n'a pas été changée dans le cadre des travaux de la rénovation de la grande salle.

Un commissaire trouve que c'est dommage que la table de la régie soit au milieu et se demande, si on ne pourrait pas déplacer cette table tout au fond du balcon. Réponse : La table de la régie ne fait pas partie du projet.

Un commissaire émet un vœu : il aimerait qu'une meilleure signalisation pour les toilettes et pour la buvette seront étudiés dans le cadre de ce projet.

Information générale : Brigitte Crottaz ne sera pas présente le 2 mai lors de la présentation de ce préavis.

Amendement

Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Non

Soumis au rapport de la CoFin

Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

Non

Conclusions

C'est à huit voix pour et une voix contre, que les membres présents de la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le préavis suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le préavis n° 06/2023 de la Municipalité du 20.02.2023 ;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier, incluant les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;



décide

1. d'autoriser la Municipalité à aménager et équiper le Petit Foyer et le Grand Foyer de la Salle des spectacles d'Épalinges et à remplacer le matériel de sonorisation de la Grande Salle
2. d'accorder un crédit de construction de CHF 341'000.- TTC (trois cent quarante-et-un-mille) pour ce projet
3. d'autoriser la Municipalité à prélever la somme nécessaire sur les liquidités courantes ou alors, si ces dernières n'étaient pas suffisantes, de recourir à l'emprunt aux meilleures conditions auprès d'un établissement financier, et dans le cadre du plafond d'endettement
4. d'autoriser la Municipalité à porter la dépense relative à ce préavis à l'actif du bilan, son amortissement intervenant selon la législation en vigueur.

Le président rapporteur de la commission
Michael Mäder

13 avril 2023, la séance se termine à
21h38

